



AILE PARLEMENTAIRE
DU BLOC QUÉBÉCOIS

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

PIERRE PAQUETTE SE PRÉOCCUPE DE L'ACQUISITION DES TERRES AGRICOLES PAR DES INVESTISSEURS ÉTRANGERS

Joliette, le jeudi 25 mars 2010 – Tout comme l'UPA de Lanaudière, **Pierre Paquette**, député de Joliette et leader parlementaire du Bloc Québécois, se préoccupe de l'acquisition des terres agricoles du Québec par les Chinois comme par tout autre investisseur étranger. La problématique est fort simple; les producteurs agricoles du Québec vivent des difficultés financières et l'aide apportée par le gouvernement est insuffisante, c'est pourquoi de nombreux producteurs se voient dans l'obligation de vendre leurs acquis à des investisseurs étrangers. Bien que les producteurs de la région de Lanaudière n'aient pas encore été approchés par les investisseurs chinois, d'autres au Québec l'ont été. Il faut alors être vigilant et traiter le dossier immédiatement.

La loi québécoise sur l'acquisition des terres agricoles par les non-résidents s'applique directement à la problématique soulevée ci-dessus. En ce sens, seule la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) peut autoriser l'achat d'un territoire par un investisseur étranger. Il est alors possible d'acquérir une terre si la période de résidence au Québec est de 366 jours au cours des 24 mois précédents ou suivants l'achat d'une terre agricole.

« Dans le cas qui nous préoccupe, les acheteurs potentiels ne sont vraisemblablement pas des résidents du Québec. Les entreprises chinoises ont contourné la loi québécoise en mandatant des courtiers québécois pour acheter nos terres agricoles dont la superficie est très grande. Conséquemment, il y a infraction à la loi. Il y a donc possibilité de poursuite ce qui risque d'occasionner des amendes substantielles pouvant même aller jusqu'à l'annulation de la transaction financière », a indiqué **Pierre Paquette**, leader parlementaire du Bloc Québécois.

Le député de Joliette, **Pierre Paquette** renchérit : « Permettre ce genre de situation, c'est mettre en péril nos industries agricoles québécoises. Il y a déjà beaucoup de difficultés pour faire son chemin dans ce domaine. Si nous permettons à des multimillionnaires étrangers de faire l'acquisition de terres et de compagnies agricoles, la relève n'aura aucune chance de survie. C'est une solution facile de permettre aux gens d'ici de vendre à un prix alléchant nos terres agricoles au lieu que le gouvernement mette tout en œuvre pour assurer à la relève le soutien nécessaire. Le gouvernement devrait encourager l'économie régionale et mettre un terme à cette situation beaucoup trop dangereuse ».

Bien que la gestion des terres cultivables relève de la compétence du Québec en matière d'agriculture, l'aide apportée peut dans ce cas venir du fédéral, c'est-à-dire que le gouvernement fédéral doit offrir une aide financière adéquate et octroyer davantage d'outils pour les jeunes Québécoises et Québécois qui veulent œuvrer dans le domaine puissent le faire. De plus, le Bloc Québécois suggère de mettre en œuvre des mesures solides pour laisser le passage libre à la relève en mettant en place de meilleurs outils fiscaux afin de favoriser les transferts intergénérationnels des terres. En conclusion, il serait essentiel d'imposer des conditions à la loi sur l'acquisition des terres et ainsi rendre plus difficile la vente aux investisseurs étrangers. D'ailleurs, tout comme le Bloc Québécois, le Parti Québécois somme le gouvernement d'agir

dans le même sens en visant la souveraineté alimentaire du Québec. Il faut mettre fin au laxisme!

Le Bloc Québécois a mis en œuvre 5 propositions pour aider le secteur agricole québécois portant sur l'amélioration de la fiscalité, l'encouragement à l'épargne et la concertation.

Les voici :

1. Afin de favoriser le transfert des fermes plutôt que leur démantèlement, le Bloc Québécois propose d'accroître le montant admissible à la déduction pour gain en capital pour biens agricoles de 750 000 \$ à 1 000 000 \$, et ce, seulement pour les transactions à la suite desquelles il y aurait maintien de l'exploitation.
2. Que le gouvernement fédéral étende la règle du roulement à d'autres transferts que les « transferts parents-enfants ». Le Bloc Québécois propose d'étendre la règle du transfert à d'autres membres de la famille immédiate âgés de moins de 40 ans (frère et sœur, neveu et nièce, grands-parents et petits-enfants, etc.).
3. Assouplir les règles du régime d'accession à la propriété pour permettre aux jeunes producteurs d'obtenir en tout ou en partie une plus grande part d'une résidence détenue par une société et d'utiliser un REER pour faire l'acquisition d'une entreprise agricole.
4. Le Bloc Québécois propose que l'on constitue un régime d'épargne transfert agricole permettant aux producteurs d'accumuler un fonds de retraite à l'abri de l'impôt. Les gouvernements pourraient y apporter une contribution comme pour le régime d'épargne-études. Cette contribution serait conditionnelle au maintien de la ferme lors du transfert.
5. Que le gouvernement fédéral transfère une enveloppe récurrente au gouvernement du Québec pour favoriser la relève agricole. À titre d'illustration seulement, le gouvernement du Québec pourra : étendre l'accessibilité de la prime à l'établissement; bonifier la protection des taux d'intérêt et hausser les plafonds d'admissibilité; instaurer une prime aux jeunes qui démarrent une entreprise agricole à temps partiel et qui s'installent progressivement à temps complet. Et finalement, il pourra mettre sur pied une structure d'accueil, tel un guichet unique d'information, ayant pour tâche de créer une banque de fermes sans relève et de relève sans fermes.

– 30 –

Renseignements :

Jade Poitras Bessette
Responsable des communications
Cellulaire : 450.271.8663
www.pierrepaquette.qc.ca

* Un régime d'Épargne transfert agricole est un service financier qui s'apparenterait au REER, à la différence près que le gouvernement pourrait aussi y contribuer (comme un fonds de pension), toujours de façon conditionnelle au non démantèlement de la ferme.